

Dosage des allergènes

Optimisez l'étiquetage de vos vins



Depuis le 1er juillet 2012, les étiquettes des vins doivent obligatoirement mentionner la présence de substances potentiellement allergènes (produits à base d'œuf ou de lait). Les producteurs peuvent s'affranchir de cet étiquetage par une analyse spécifique garantissant l'absence de trace de ces substances dans leur vin.

Pour vous apporter cette garantie, le Groupe ICV a développé une solution analytique rapide et fiable de dosage des allergènes.

Le saviez vous ?

La **caséine du lait** est une colle œnologique largement utilisée contre l'oxydation des moûts et des vins blancs et rosés. Elle n'a pas trouvé de véritable produit de substitution avec des propriétés spécifiques équivalentes.

L'**albumine d'œuf** est un produit de collage largement utilisé pour stabiliser et affiner la structure tannique des vins rouges.



Dans la majorité des cas (utilisation des produits de collage aux doses usuelles et mise en oeuvre selon les bonnes pratiques), on ne retrouve pas de trace de produits allergènes après utilisation. **Le collage à la caséine ou à l'albumine d'œuf n'est donc pas synonyme d'étiquetage systématique !**

Pourquoi doser les allergènes ?

► Pour s'affranchir de la contrainte d'étiquetage «contient du lait» ou «contient de l'œuf»

Lorsque vous avez utilisé de la caséine sur moûts ou sur vins, ou lorsque vous collez votre vin rouge à l'albumine d'œuf, ceux ci sont susceptibles de contenir des traces de substances allergènes.

Dans ce cas, seule une analyse qui établit l'absence de traces de produits de collage permet de vous exonérer des mentions d'étiquetage obligatoire.

► Pour valoriser un avantage commercial

Pour les ventes en vrac, garantir à votre acheteur un vin dont l'absence de traces de produits de collage est attestée par une analyse constitue un atout commercial indéniable.

► Pour sécuriser vos achats

En tant qu'acheteur, il est important de pouvoir contrôler vos achats, par une analyse qui établit l'absence formelle de traces de produits allergènes.



Etiquetage des allergènes : le point réglementaire

Si votre vin contient des traces de produits à base de lait ou d'oeuf, son étiquetage doit mentionner le terme «contient» suivi selon les cas de : «lait» ou «produits du lait» ou «caséine du lait» ou «protéine du lait», ou «oeuf», ou «protéine de l'oeuf», «lysozyme de l'oeuf» ou «ovoalbumine».



Ces mentions peuvent être complétées (mais pas remplacées) par l'apposition d'un pictogramme.

Il est à noter que la colle de poisson (ichtycolle, gélatine de poisson) et les protéines issues de céréales contenant du gluten (blé, orge, avoine), sont complètement exonérées d'étiquetage.



Référence : Règlement (UE) n° 579/2012 Modifiant le R(CE) 607/2009



Le dosage de la caséine ou de l'albumine d'oeuf : une méthode fiable et rapide

- > La méthode d'analyse mise en oeuvre est un dosage immuno-enzymatique (test type ELISA).
- > L'exigence du règlement communautaire impose une performance d'analyse au moins égale à celle définie par l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin (OIV).
- > Conformément à cette disposition, le Groupe ICV atteint ce niveau d'exigence, avec un seuil de détection de 0,25 mg/l.

En pratique

- > Volume minimum de l'échantillon : 150 ml pour un dosage de caséine et/ou d'albumine.
- > Renseignez une demande d'analyse spécifique, disponible dans votre centre oenologique ou sur www.icv.fr.
- > Résultats sous 5 jours ouvrés.

Produits complémentaires :

Pour garantir la conformité de vos produits, demandez, en complément de votre analyse d'allergènes, une analyse d'OTA et d'amines biogènes.



Besoin d'un dosage de caséine, d'albumine ou d'une analyse spécifique ?

Vous pouvez dès à présent remettre vos échantillons à votre centre oenologique le plus proche. Il est à votre service pour vous aider dans vos choix et vous accompagner dans l'atteinte de vos objectifs.

Beaumes de Venise: tél. 04 90 12 42 60
Béziers: tél. 04 67 62 00 24
Brignoles: tél. 04 94 37 01 90
Carcassonne: tél. 04 68 78 64 00
La Tour d'Aigues: tél. 04 90 07 47 10

Montpellier: tél. 04 67 07 04 80
Narbonne: tél. 04 68 41 04 35
Nîmes: tél. 04 66 64 70 82
Perpignan: tél. 04 68 54 84 84
Vallon Pont d'Arc: tél. 04 75 88 00 81

GROUPE ICV
L'art & l'expertise du vin